

NOMINATION

28 juillet 2023

Lova RINEL RAJAOARINELINA rejoint le collège de la CRE

Sur proposition de Monsieur Philippe VIGIER, ministre délégué chargé des Outre-mer, Madame Lova RINEL RAJAOARINELINA a été nommée membre du collège de la Commission de régulation de l'énergie à compter du 26 juillet 2023.

Lova RINEL RAJAOARINELINA a été nommée en raison de sa connaissance et de son expérience dans les zones insulaires qui connaissent des problématiques énergétiques similaires aux zones non interconnectées (ZNI).

Cette nomination vient ainsi compléter le collège de la CRE qui se compose de sa Présidente Emmanuelle WARGON, et de trois autres commissaires avec Ivan FAUCHEUX, Valérie PLAGNOL et Anthony CELLIER.

Juriste de formation, Lova RINEL RAJAOARINELINA a travaillé plusieurs années à Madagascar auprès du Président de l'Assemblée nationale puis du Président de la République, notamment sur les enjeux énergétiques mais également sur les secteurs de l'artisanat et de l'industrie ainsi que d'autres secteurs régaliens comme la défense et la sécurité.

De 2017 à 2021, elle travaille avec Madame Marielle DE SARNEZ, alors présidente de la commission des affaires étrangères et membre de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale française. Elle a également collaboré avec la députée de la Guadeloupe Madame Justine BENIN et participé à la rédaction du « Livre bleu Outre-mer » remis au Président de la République en 2018.

Forte de cette expérience, elle rejoint le Comprehensive Test Ban Treaty Organisation (CTBTO) puis la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), et se spécialise sur les enjeux géopolitiques de l'énergie et de la dissuasion nucléaire. Elle est l'auteure de plusieurs publications sur ces sujets.

Au sein du collège de la CRE, Lova RINEL RAJAOARINELINA sera particulièrement mobilisée sur les enjeux des zones non interconnectées (ZNI).

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals